1615 - Jean Bogart - Trésor des indulgences du saint Rosaire - UGent

Auteurs : Wesliengue, Louis

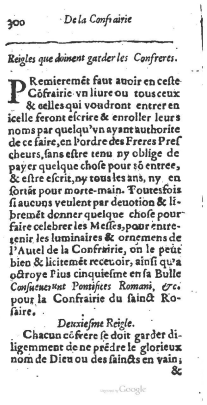

300 De la Confrairie

Reigles que doivent garder les Confreres.

PRemieremẽt faut auoir en ceste Cõfrairie vn liure ou tous ceux & celles qui voudront entrer en icelle feront escrire & enroller leurs noms par quelqu'vn ayant authorite de ce faire, en l'ordre des Freres Prescheurs, sans estre tenu ny obligé de payer quelque chose pour sõ entree, & estre escrit, ny tous les ans, ny en sortir pour morte-main. Toutesfois si aucuns veulent par deuotion & librement donner quelque chose pour faire celebrer les Messes, pour entretenir les luminaires & ornemens de l'Auel de la Confrairie, on le peut bien & licitemẽt receuoir, ainsi qu'a octroyé Pius cinquiesme en sa Bulle *Consueuerunt Pontifices Romani, &c.* pour la Confrairie du sainct Rosaire.

Deuxiesme Reigle.

Chacun cõfrere se doit garder diligemment de ne prẽdre le glorieux nom de Dieu ou des saincts en vain, &c

Informations sur cette page

GenreExemplaire
Mentions légalesImage(s) : Google/UGent
LangueFrançais
SourceGent (Be), Universiteits Bibliotheek Gent, BIB.TH.002712
Format (largeur x format)12°
CouvertureDouai
Contributeur(s)Vervent-Giraud, Sylvie (révision)
ÉditeurAnne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)
Mentions légalesImage(s) : Google/UGent

Informations sur le fichier

Nom original : 1615 Le_thresor_des_indulgences_de_la_confra_Page_323.jpg
Lien vers le fichier
Extension : image/jpeg
Poids : 0.22 Mo
Dimensions : 718 x 1280 px
Fichier créé par Anne Réach-NgôFichier créé le 11/12/2016 Dernière modification le 16/09/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/files/show/38555